

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



## Municipalité de Saint-Jules

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis public est donné par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Jules, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 4 novembre 2024 à 20h00, au 390, rue Principale, Saint-Jules, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

### **Lot 4 373 960, 9121-4718 Québec inc., 242 rang Trois**

Propriété située au 242, rang Trois à Saint-Jules, numéro de lot 4 373 960 du Cadastre du Québec, représenté par M. Carl Lessard.

La demande ayant pour but d'autoriser :

L'augmentation du certificat d'autorisation à 1200 porcs d'engraissement,

Démolition du bâtiment existant qui est désuet,

Reconstruction d'un nouveau bâtiment

Construction d'un réservoir circulaire en béton armé à ciel ouvert.

Une dérogation mineure avait été obtenue en 2019 en lien à ce projet, mais n'avait pas été réalisée.

La dérogation mineure est relative aux distances séparatrices :

Dérogation mineure à l'article 206 du règlement de zonage no. 05-2021 visant à réduire les distances séparatrices calculées par rapport à toutes maisons d'habitations à 148 mètres, 150 mètres, 161 mètres, 217 mètres, 218 mètres et 228 mètres, alors que la norme calculée est de 261.9 mètres, Permettant ainsi l'augmentation du nombre d'unités animales présentant un coefficient d'odeur supérieur à celui compris initialement dans l'unité d'élevage.

À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à ces demandes en se présentant la municipalité de Saint-Jules. Également, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en transmettant ses observations par écrit au 390, rue Principale, Saint-Jules, Québec, G0N 1R0 ou encore par courriel à [dg@st-jules.qc.ca](mailto:dg@st-jules.qc.ca) au plus tard le 4 novembre 2024 à 13h00. Le conseil prendra connaissance des dites observations avant de statuer sur les demandes de dérogations mineures.

Donné à Saint-Jules, ce 16 octobre 2024

Gina Lessard  
Greffière-trésorière/Directrice générale